

que je veux. » Il prétendait organiser la souveraineté « d'une manière également éloignée des tempêtes de la démocratie absolue et de la perfide tranquillité du despotisme représentatif »¹⁵. « La démocratie, disait-il, n'est pas un État où le peuple, continuellement assemblé, règle par lui-même toutes les affaires publiques, encore moins celui où cent mille fractions du peuple, par des mesures isolées, précipitées et contradictoires, décideraient du sort de la société entière. [...] La démocratie est un État où le peuple souverain [...] fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut pas faire lui-même »¹⁶.

11

De la démocratie bourgeoise à la démocratie directe.

Mais il arriva ce qui devait arriver : la rude logique populaire se joua de toutes les ruses de langage, de toutes les petites habiletés destinées à la détourner de sa route. Elle fit elle-même la déduction qu'on avait essayé de lui interdire. De l'idée de souveraineté du peuple, elle tira tout naturellement celle de la démocratie absolue. Du subtil raisonnement de Rousseau et de Robespierre le peuple ne retint que ce qu'il avait intérêt à retenir, et ne prêta pas attention au reste. On lui avait répété à satiété qu'il était le souverain, que la souveraineté était inaliénable et ne pouvait être représentée. Il en déduisit qu'il avait le droit, en toute occasion, d'exercer lui-même cette souveraineté, de faire entendre sa voix quand bon lui semblerait, de violenter ses délégués chaque fois qu'il ne serait pas content d'eux, voire de prendre leur place.

Les adversaires de la souveraineté populaire avaient mis la bourgeoisie en garde, dès le début de la Révolution, contre l'interprétation radicale que ne manquerait pas d'en tirer le peuple. A la Constituante, Malouet avait lancé cet avertissement : « Vous avez voulu rapprocher intimement le peuple de la "souveraineté" et vous lui en donnez continuellement la tentation sans lui en conférer l'exercice. Je ne crois pas cette vue saine. Vous affaiblissez les pouvoirs suprêmes par la dépendance où vous les avez mis d'une abstraction »*.

* Ces paroles sont citées par mon grand-père Eugène d'Eichthal dans *Souveraineté du peuple et gouvernement*, p. 77. Elles auraient été prononcées au cours du débat sur la Constitution, c'est-à-dire en août ou septembre 1789. Je n'ai pu les retrouver dans les comptes rendus des séances de l'Assemblée. Par contre, Aulard, dans son *Histoire politique de la Révolution française*, p. 42, cite une intervention de Malouet à la séance du 3 août 1789 qui rend à peu près le même son : « Pourquoi transporter les hommes sur le

Malouet avait été bon prophète. Les pauvres objections des penseurs bourgeois contre la démocratie directe furent bousculées par la logique populaire. Au grand déplaisir de la bourgeoisie révolutionnaire, les sans-culottes opposèrent, maintes fois, à la soi-disant souveraineté de l'assemblée parlementaire, la véritable souveraineté du peuple, s'exerçant directement là où il était rassemblé : dans ses sections, dans ses communes, dans ses sociétés populaires.

C'est ainsi que le 3 novembre 1792, la section de la Cité présenta à l'approbation des autres sections de Paris une adresse : « Les citoyens de Paris déclarent [...] qu'ils ne reconnaissent comme souverain que la majorité des communes de la République [...], qu'ils ne reconnaissent les députés à la Convention que comme des rédacteurs d'un projet de constitution et administrateurs provisoires de la République. [...] Ce projet de constitution doit être présenté à la sanction des communes au 1^{er} février au plus tard [...]; que, cette époque passée, les citoyens rentreront dans la plénitude de leurs droits »¹.

L'insurrection, manquée, du 10 mars 1793 fut pour l'avant-garde populaire une nouvelle occasion de manifester sa conception de la souveraineté. Plusieurs sections, puis le club des Cordeliers adoptèrent une motion, rédigée par l'enragé Varlet : « Le département de Paris, partie intégrante du souverain, est invité à s'emparer de l'exercice de la souveraineté; le corps électoral de Paris est autorisé à renouveler les membres [de la Convention] traîtres à la cause du peuple. » Le Girondin Vergniaud lut ce texte avec indignation à la Convention. « Peuple infortuné, s'écria-t-il, les anarchistes t'ont trompé par l'abus qu'ils ont fait du mot souveraineté. Peu s'en est fallu qu'ils n'aient bouleversé la République, en faisant croire à chaque section que la souveraineté résidait dans son sein »².

Le 4 mai, une députation du faubourg Saint-Antoine défilant à la Convention, son orateur déclara qu'il était suivi de 8 000 citoyens, « membres du souverain qui venait dicter ses volontés à ses mandataires »³. L'enragé Leclerc écrivit dans son journal : « Souverain, mets-toi à ta place; préposés du souverain, descendez des gradins; ils appartiennent au peuple; occupez la plaine de l'amphithéâtre »⁴. L'injonction du jeune journaliste devait un jour être suivie d'effet : le 1^{er} prairial (20 mai 1795) la foule des émeutiers, faisant irruption dans la

haut d'une montagne, et de là leur montrer tout le domaine de leurs droits, puisque nous sommes obligés ensuite de les en faire redescendre, d'assigner les limites, et de les rejeter dans le monde réel, où ils trouveront des bornes à chaque pas? »